



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 septembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 5 octobre 2009

ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE
ASPIRATRICE - ACHAT A L'UGAP

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
06 octobre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : Mme Nicole IZORE -

Excusés avant donné pouvoir :

- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Françoise BILLY
- Michel PAILLEY donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD

PATRIMOINE BATI ET MOYENS

**ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE ASPIRATRICE - ACHAT A
L'UGAP**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La Direction Patrimoine Bâti et Moyens assure l'achat et la maintenance de l'ensemble des véhicules des services de la Ville de Niort, du CCAS et du SEV.

Un marché à bons de commande notifié le 5 juin 2008 permet de concrétiser cette commande publique pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes.

Pour l'achat des véhicules spécifiques (poids lourds, engins ...) des marchés séparés sont notifiés. Nous avons également la possibilité de commander à l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics).

Ainsi, pour les besoins de la Direction des Espaces Publics, le remplacement d'une balayeuse aspiratrice vétuste et ancienne (1996) s'avère nécessaire à la continuité du service Propreté Urbaine.

L'UGAP nous propose ce type de véhicule avec l'ensemble des éléments souhaités par le service.

Le devis relatif à cette balayeuse aspiratrice s'élève à 158 200,63 € TTC.

Les dépenses sont imputées au chapitre 21, Fonction 0207, Compte 2182.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'acquisition d'une balayeuse aspiratrice ;
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le bon de commande établi auprès de l'UGAP pour l'acquisition de cette balayeuse aspiratrice.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE